



CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL
UNIVERSITAIRE DE NANCY

INSTITUT DE FORMATION DES
AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

I.F.A.P.

Projet pédagogique 2021-2022

RENSEIGNEMENTS UTILES

✉ CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY

INSTITUT DE FORMATION DES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

1 Rue Joseph Cugnot
Tour Marcel Brot - CO 60034
54035 Nancy Cedex
Site : <http://campus.chru-nancy.fr>

Directrice

Marie - Laure DRIGET

☎ 33 (0) 3 83 85 80 72
@ m.driget@chru-nancy.fr

Secrétaire

Sylvie GOBERT

☎ 33 (0) 3 83 85 80 75
@ puericulture@chru-nancy.fr

Formatrices

Hélène BRUNEMER

☎ 33 (0) 3 83 85 80 71
@ h.brunemer@chru-nancy.fr

Émilie MAROT

☎ 33 (0) 3 83 85 80 69
@ e.marot@chru-nancy.fr

Laurence ZILLIG

☎ 33 (0) 3 83 85 80 70
@ l.zillig@chru-nancy.fr

SOMMAIRE

1. LE CADRE DE LA FORMATION	P. 4-5
1.1. L'évolution du métier d'auxiliaire de puériculture	P. 4
1.2. L'offre de formation	P. 4
1.3 L'approche pédagogique du programme de formation	P. 4-5
1.4. Les objectifs de l'équipe pédagogique	P. 5
2. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE	P. 6-10
2.1. L'organisation de la formation des différents cursus	P. 6
2.2. La planification des séquences de formation	P. 6
2.3. L'apprentissage des savoirs théoriques et procéduraux	P. 6-7
2.4. L'apprentissage des savoirs pratiques	P. 7
2.5. La formation par le stage	P. 7-9
2.6. L'individualisation des parcours	P. 9-10
2.6.1. L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	P. 9
2.6.2. Le suivi pédagogique individualisé	P. 9
2.6.3. Les travaux Personnels Guidés	P. 10
2.7. Le projet d'accueil des élèves en situation de handicap	P. 10
2.8. Prestations offertes à la vie étudiante	P. 10
3. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET	P. 10
4. LE DIPLOME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	P. 10-11
4.1. Les modalités d'obtention du diplôme d'État	P. 10
4.2. Les blocs de compétence et les épreuves de validation	P. 121
ANNEXES : LA PLANIFICATION DES DIFFERENTS CURSUS	P.12-14
ANNEXE I : LE CURSUS COMPLET	P. 12-13
ANNEXE II : LE CURSUS PARTIEL AS	P. 14

1. LE CADRE DE LA FORMATION

1.1. L'évolution du métier d'auxiliaire de puériculture

L'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture s'est modifié au cours de ces dernières années au regard de l'évolution, de l'activité des établissements de santé, des structures d'accueil, des besoins des familles et des enfants : développement de la technicité dans les services de soins, évolution de la conception de l'enfant, émergence du besoin d'accompagnement des parents dans la prise en soin de leur enfant, augmentation de la demande pour l'accueil de l'enfant en collectivité.

Qualification professionnelle et compétences sont attendues, d'une part, par la société et d'autre part, en réponse aux normes de fonctionnement des établissements.

Par sa formation spécifique et sa polyvalence, l'auxiliaire de puériculture peut exercer dans tous les lieux de vie de l'enfant, et dans les services de soins de la naissance à l'adolescence.

1.2. L'offre de formation

Le programme de formation, mis en place en 2021, passe le DEAP au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Il prévoit deux voies d'accès au diplôme : par la formation initiale en cursus complet ou partiel et, par la Validation des Acquis de l'Expérience.

La capacité d'accueil fixée par le Conseil Régional est de 35 places. Des élèves peuvent être accueillies hors quota (compléments de scolarité, VAE, apprentis).

1.3. L'approche pédagogique du programme de formation

Le projet de formation de l'IFAP de NANCY est construit à partir des compétences repérées dans le référentiel de formation¹. L'équipe pédagogique a identifié trois groupes de compétences :

- Les compétences spécifiques de l'auxiliaire de puériculture en regard de la prise en soin de l'enfant de la naissance à l'adolescence :
 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires ;
 - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe ;
 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer ;
 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant

- Les compétences transversales spécifiques au champ sanitaire :
 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins ;

¹ Annexe I p.9.

- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés ;
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

➤ Les compétences transversales communes aux champs sanitaire et social :

- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation ;
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage ;
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels ;
- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités ;
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

1.4. Les objectifs de l'équipe pédagogique

Le dispositif de formation conçu par l'équipe pédagogique tend à prendre en compte :

- Les compétences acquises dans les différents lieux professionnels et de formation ;
- Les besoins individuels ;
- L'hétérogénéité du groupe en formation.

Il s'appuie sur :

- Les contextes de travail.

Il développe :

- L'attitude réflexive ;
- Le positionnement professionnel ;
- La capacité à travailler en équipe ;
- La dimension éducative ;
- L'attitude bienveillante.

2. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE

La formation prend en compte les aspects transversaux et spécifiques du métier d'auxiliaire de puériculture.

Elle est constituée de temps de formation à l'IFAP et de temps de formation clinique en stage. Cette alternance vise au transfert des connaissances et à leur appropriation au niveau tant individuel que collectif.

Elle a pour but d'apporter les connaissances spécifiques mobilisables dans les différents lieux d'exercice professionnel et développer la réflexivité et le positionnement des élèves, futures professionnelles.

L'équipe pédagogique est soucieuse de travailler en partenariat avec des professionnelles, notamment des auxiliaires de puériculture, et de les faire participer à la formation afin qu'elles partagent les compétences acquises au cours de leur exercice professionnel.

Elle a également pour objectif de favoriser les apprentissages communs entre les élèves AP et les étudiantes puéricultrices afin d'aider au développement de compétences professionnelles complémentaires.

2.1. L'organisation des différents cursus de formation

La planification de la formation a été pensée par l'équipe pédagogique pour suivre une progression logique des apprentissages et amener les élèves vers un positionnement professionnel.

Les différents enseignements et stages viendront renforcer ou développer les acquis issus de l'expérience et/ou des formations antérieures.

2.2. La planification des séquences de formation

Cf. : **Annexe II : cursus complet, partiel, complément de scolarité.**

2.3. L'apprentissage des savoirs théoriques et procéduraux

Des méthodes actives sont utilisées :

- Cours interactifs, enrichis par l'utilisation de logiciels informatiques, de supports audiovisuels et de documents ;
- Travaux dirigés ;
- Plateforme FOAD, plateforme de visioconférence TEAMS ;
- Exercices de méthodologie ;
- Ateliers d'écriture et de lecture ;
- Exercices de prise de parole ;
- Visites d'établissements et de services logistiques.

Des moyens complémentaires sont mis à la disposition des élèves :

- Le centre de documentation des écoles ;
- Prêt d'ordinateurs portables ;
- Des postes informatiques équipés d'Internet.

2.4. L'apprentissage des savoirs pratiques

Les objectifs sont de :

- Indiquer le cadre de référence du soin et/ou de l'activité d'éveil ;
- Expérimenter des gestes techniques ;
- Repérer et indiquer les étapes de la réalisation du soin et de la mise en œuvre de l'activité d'éveil ;
- Favoriser les échanges à partir d'expériences individuelles et/ou collectives ;
- Développer la capacité d'adaptation des élèves en situation professionnelle ;
- Développer la dimension éducative lors de la réalisation de soins ou d'activités d'éveil.

Pour aider à cet apprentissage, des moyens sont proposés aux élèves :

- Démonstrations, travaux pratiques de techniques de soins dévolues à l'auxiliaire de puériculture, ateliers d'activités d'éveil réalisés en sous-groupes, à l'IFAP par les formatrices et des intervenants vacataires ;
- Jeux de rôle réalisés, pour certains d'entre eux, sous forme d'ateliers de simulation ;
- Livret de fiches techniques réalisé par les formatrices ;
- Document recensant les activités de l'auxiliaire de puériculture ;
- Matériel pédagogique spécifique (meubles de change, mannequins de différentes tailles, fauteuil allaitement, mobilier...) ;
- Salles de TP et de matériel.

L'Attestation de Formation aux Gestes de Secours et d'Urgence étant exigée pour la validation du module 4, la formation est dispensée par le CESU ² sous la responsabilité de l'IFAP.
--

2.5. La formation par le stage

Le stage est un lieu de formation individuelle, dans les milieux d'exercice professionnel, où l'élève est confrontée à la réalité du monde du travail. Les apprentissages sont facilités par les différents professionnels des terrains de stage et les formatrices de l'IFAP.

Les pré requis, les compétences attendues dans l'exercice professionnel et les besoins de formation de l'élève sont pris en compte pour l'accompagner et évaluer sa progression.

Chaque élève se voit remettre un portfolio qui permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

Le temps de stage tend à amener l'élève à faire des liens entre les savoirs théoriques et pratiques appris à l'IFAP et ceux issus des contextes professionnels.

² Centre d'enseignement des soins d'urgence.

Le projet de stage :

En début d'année, dans le cadre de l'élaboration du projet professionnel, les élèves construisent leur projet de stage en lien avec le référentiel de formation.

La formation comprend 4 périodes de stage dont 3 périodes de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines. Les stages doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes :

- Prise en soins d'enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mentale, soit stabilisée, soit en phase aigüe
- Prise en soins d'enfants dans leur vie quotidienne

Ils doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions:

- Mission 1: Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Mission 2: Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Mission 3: Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

L'équipe pédagogique a fait le choix de sélectionner 3 lieux d'exercices pour répondre aux 3 missions :

- Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- Maternité
- Pédiatrie

Pour les élèves justifiant d'une expérience professionnelle en EAJE, un stage en structure médico-sociale pourra être discuté avec l'équipe pédagogique.

Un stage de 7 semaines correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences sera réalisé en fin de formation afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

Le CHRU offre des possibilités de terrains de stages très diversifiés : médecine, chirurgie, maternité, toutes les spécialités médicales et chirurgicales, les soins intensifs, les urgences, les réanimations...

Les autres structures (hôpitaux locaux, cliniques, établissements d'accueil du jeune enfant, structures médico-sociales, établissements accueillant des enfants en situation de handicap, centre de réadaptation...) complètent ce panel de possibilité de terrains de stages.

Cet avantage est considérable pour les élèves de l'IFAP qui découvrent toute la panoplie de lieux d'exercice professionnel³.

³ Livret de formation par le stage – Règlement intérieur

La préparation de la mise en stage :

Un travail sur les objectifs d'apprentissage est effectué à l'IFAP en individuel ou en groupes et en fonction des besoins d'apprentissage de l'élève.

Les élèves en cursus partiel et en complément de scolarité sont accompagnés par les formatrices dans la préparation de leur mise en stage, en fonction de leurs besoins spécifiques.

Le retour sur stage :

Afin d'aider au développement de la capacité à gérer les situations professionnelles et de leur mise à distance, un temps de parole collectif « Analyse de situations observées en stage » est animé par les formatrices. C'est un moment de médiation, d'échanges, de ressources, d'écoute et d'analyse de pratiques.

Modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage par les élèves :

Différents temps d'échanges entre les élèves et l'équipe pédagogique (suivi pédagogique, visite d'encadrement en stage, retour sur stage) permettent un recueil de la qualité des lieux de stage et du tutorat au regard des attendus de la formation.

2.6. L'individualisation des parcours

2.6.1. L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) (cf fiche pédagogique)

Il a pour objectif de réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation⁴

2.6.2. Le suivi pédagogique individualisé (cf fiche pédagogique)

Le suivi pédagogique individualisé, basé sur l'accompagnement de l'élève dans sa progression, tend à développer les capacités d'initiative, d'anticipation, de réflexivité dans la perspective d'un exercice professionnel responsable. Il repose sur la notion de référent ; chaque formatrice est référente d'un groupe d'élèves. Elle accompagne l'élève dans l'autoévaluation pendant l'année de formation ; ensemble, elles évaluent le niveau de progression des différentes compétences attendues de l'auxiliaire de puériculture. Ce suivi est réalisé par les formatrices lors d'un encadrement personnalisé en stage et d'entretiens individuels. Si besoin, des contrats pédagogiques sont mis en place entre l'équipe et l'élève pour accentuer son accompagnement.

Un accompagnement individualisé est mis en place également pour les élèves en cursus partiel et en complément de scolarité.

⁴ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

2.6.3. Les travaux Personnels Guidés

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite. Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés et ont pour objectif d'accompagner le travail personnel de l'élève : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions ...³

2.7. Le projet d'accueil des élèves en situation de handicap ⁵

2.8. Prestations offertes à la vie étudiante⁶

3. LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet pédagogique et du déroulement de la formation est réalisée par les élèves, en fin de formation au travers d'une enquête de satisfaction sur la plateforme THEIA.

Elle permet de mesurer la réaction des élèves à la formation qu'ils ont suivi et de prendre en compte les remarques et les suggestions des élèves, pour améliorer la qualité de la prestation.

Un temps d'échanges entre l'équipe et les élèves est organisé en fin de formation pour faire un bilan sur l'atteinte des objectifs et des attentes, et le positionnement professionnel.

L'IFAP s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité. La visite de certification Qualiopi est prévue en novembre 2021.

4. LE DIPLOME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

4.1. Les modalités d'obtention du diplôme

Le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture est délivré par la DREETS⁷ et s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification.

Chaque compétence est évaluée par des épreuves écrites, orales ou de pratique simulée, et lors des stages cliniques.

L'évaluation est continue. En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année.

⁵ Cf livret d'accueil – Fiche de poste référent handicap

⁶ Cf Livret d'accueil

⁷ Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

4.2. Les blocs de compétence et les épreuves de validation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	

ANNEXE I

PÉRIODES CURSUS COMPLET	FORMATION A L'INSTITUT	FORMATION CLINIQUE	ÉVALUATIONS	CONGÉS
Du 03/09/21 Au 15/10/21	Enseignements Modules 1.1bis.2.3.6.8.9.10			
Du 18/10/21 Au 18/11/21		Stage N°1 en maternité, pédiatrie, établissements d'accueil du jeune enfant ou structures médico-sociales, handicap		
Du 22/11/21 Au 17/12/21	Enseignement Modules 1.1bis.2.3.4		Évaluation écrite Bloc 4-Mod 8 le 22/11/21	
Du 20/12/21 Au 31/12/21				Congés hiver
Du 03/01/22 Au 04/02/22	Enseignement Modules 1.1bis.2.4.6		Évaluation écrite Bloc 2-Module 3-4 le 31/01/22	
Du 07/02/22 Au 11/03/22		Stage N°2 en maternité, pédiatrie, établissements d'accueil du jeune enfant ou structures médico-sociales, handicap		

PÉRIODES CURSUS COMPLET	FORMATION A L'INSTITUT	FORMATION CLINIQUE	ÉVALUATIONS	CONGÉS
Du 14/03/22 Au 15/04/22	Enseignement Module 5.6.7.9.10		Évaluation écrite Bloc 1-Module 1, 1bis et 2 le 14/03/22 Bloc 5-Module 10 Semaine 12 Bloc 3-Module 7 Semaine 13 Bloc 2-Module 5 Semaine 14-15 AFGSU 13, 14 et 15/04/22	
Du 18/04/22 Au 22/04/22				Congés printemps
Du 25/04/22 Au 25/05/22		Stage N°3 en maternité, pédiatrie, établissements d'accueil du jeune enfant ou structures médico-sociales, handicap		
Du 30/05/22 Au 10/06/22	Enseignement Module 6.9.10		Évaluation orale Bloc 5-Module 9-10 02/06/22 Bloc 3-Module Semaine 23	
Du 13/06/22 Au 28/07/22		Stage N°3 en maternité, pédiatrie, établissements d'accueil du jeune enfant ou structures médico-sociales, handicap Fin de formation 29/07/22		

ANNEXE II

PÉRIODES CURSUS PARTIEL	FORMATION A L'INSTITUT	FORMATION CLINIQUE	ÉVALUATIONS	FÉRIÉS
03/06/21	Début de formation			
Du 11/10/21 Au 15/10/21	Enseignement Module 1.1bis.2			
Du 18/01/21 Au 26/02/21		Stage 1 en maternité, pédiatrie, établissements d'accueil du jeune enfant		
Du 22/11/21 Au 17/12/21	Enseignement Modules 1.1bis.2.3.4			
Du 20/12/21 Au 31/12/21				Congés hiver
Du 03/01/22 Au 21/01/22	Enseignement Modules 1.1bis.2.3.4			
Du 24/01/22 Au 11/03/22		Stage 2 en maternité, pédiatrie, établissements d'accueil du jeune enfant	Évaluation écrite Bloc 2-Module 3-4 le 31/01/22	
Du 14/03/22 Au 08/04/22	Enseignement Modules 7.10	Fin de formation 01/04/22	Évaluation écrite Bloc 1-Module 1, 1bis et 2 le 14/03/22 Bloc 5-Module 10 Semaine 12 Bloc 3-Module 7 Semaine 13	